

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20150413\_04

### Séance du 13 avril 2015

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 13

**Date de la convocation :**

4 avril 2015

**Date d'affichage :**

20 avril 2015

L'an deux mil quinze, le treize avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nicolas GRFFOND, Jean-Marie GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Claudine QUATREPOINT) Nelly GIROD (procuration à Jean-Marie GIROD), Jérôme BORNE.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée comme secrétaire de séance.

---

### **Objet : Renouvellement des baux et des ventes d'herbes 2015**

Le conseiller municipal en charge de l'Agriculture fait part des points évoqués lors de la réunion de commission du 3 avril.

#### ***Contrats de vente d'herbe 2015***

- Marjorie GENRE GRANDPIERRE : parcelles ZA 80 (42 a) et ZA 81 (60 a)
- Maurice DAVID : parcelles ZC 44, ZK 18 et ZB 11 (3 ha 50 a)
- Patrick ROUGET : parcelle ZE 82 (lot n°1, 2 ha 11 a)
- GAEC de la Sauge : parcelle ZE 82 (lot n°2, 1 ha 11 a 48 ca)
- Sylvain CARREZ (année impaire) : parcelle ZE 67 (lot n°2, 1 ha 70 a 95 ca,)
- GAEC des Épicéas : parcelles ZE 67 (lot n°1, 1 ha 01 a)

### **Renouvellement de baux**

Les baux qui arrivent à échéance le 31 décembre 2015 seront reconduits à l'identique pour 9 ans :

- Thierry CÔTE : parcelles ZM 15, ZN 11, 81 et 77
- Patrick DODANE : parcelle ZN 1
- Olivier et Laurent CUBY : parcelle ZM 19

Par ailleurs, le conseil municipal approuve le bail transmis de Martine CARREZ à Sylvain CARREZ aux Prés Coulons (parcelle ZE 67), en régularisant la surface suite à une erreur de calcul : 1 ha 49 a 95.

Le conseil municipal, après délibération, accepte la répartition des ventes d'herbes

*M. Jérôme SERRETTE n'a participé pas au vote pour le renouvellement de la vente d'herbe pour le GAEC de la Sauge.*

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler les baux dans les mêmes conditions pour 9 ans.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

*Florent SERRETTE*